

Délibération

n°84-2025

17 décembre 2025

MISSIONS FACULTATIVES – Avenant n°1 à la convention d'adhésion du Département de la Savoie au service de médecine préventive.

Séance du : 17 décembre 2025

Date de la convocation : 5 décembre 2025

Président de séance : François DUNAND

Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 11

▪ Collège des affiliés : 9

Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Chantal GIORDA, François DUNAND, Yannick LOGEROT, Colette PIGNIER, Christian RAUCAZ, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 2

Christian GRANGE, Martin NOBLECOURT

Etaient représentés : 11

▪ Collège des affiliés : 10

Danièle BEAUX-SPEYSER (pouvoir à Colette PIGNIER)
Yannick AMET (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Nathalie FONTAINE (pouvoir à Christian GRANGE)
Christian GARIOUD (pouvoir à Jean-Maurice VENTURINI)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Yannick LOGEROT)
Fabrice PANNEKOUCKE (pouvoir à François DUNAND)
Jean-Claude RAFFIN (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Christian RAUCAZ)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Martin NOBLECOURT)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Georges CAGNIN)

▪ Collège spécifique : 1

Alexandre GENNARO (pouvoir à Chantal GIORDA)

Etaient présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Étaient absents excusés : 4

▪ Collège des affiliés : 3

Robert AGUETTAZ, Béatrice SANTAIS, Sylvie SELLERI

▪ Collège des non affiliés : 1

Michelle BRAUER

Étaient absents : 2

▪ Collège des non affiliés : 2

Christelle FAVETTA-SIEYES, Thibaut GUIGUE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD Directeur général

Laureen PERRUET Responsable du Pôle ressources et moyens

Virginie GELOTTIER Chargée d'appui aux collectivités

1/2

DELIBERATION N° 84-2025

MISSIONS FACULTATIVES – Avenant n°1 à la convention d'adhésion du Département de la Savoie au service de médecine préventive.

Par délibération du 28 septembre 2022, le conseil d'administration a autorisé le Président à signer la convention d'adhésion du Département de la Savoie au service de médecine préventive du Cdg73. Cette convention, signée le 6 décembre 2022, a pris effet le 1^{er} janvier 2023, pour une durée de trois années, renouvelable une fois pour la même durée.

Au terme de près de trois années d'exercice, il apparaît opportun d'adapter les moyens humains spécifiquement affectés par le Cdg73 au Département ainsi que l'objectif quantitatif fixé en matière de surveillance médicale par rapport aux besoins identifiés en la matière.

Dès lors, il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le Président à signer avec le Département de la Savoie, l'avenant n°1 à la convention précitée, à compter du 1^{er} janvier 2026, étant précisé que le taux de cotisation du Département passerait, à compter de cette date, à 0,49% de sa masse salariale au lieu de 0,51% actuellement afin de couvrir les dépenses engagées.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le projet d'avenant n°1 à la convention d'adhésion du Département de la Savoie au service de médecine préventive signée le 6 décembre 2022,

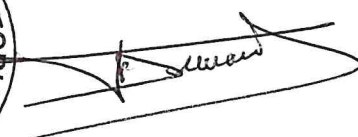
APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'adhésion susvisée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec le Département de la Savoie l'avenant n°1 à la convention d'adhésion susvisée qui prendra effet le 1^{er} janvier 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait à Porte-de-Savoie,
Le 17 décembre 2025
Le Président,


François DUNAND